exemple, constater qu'un ou plusieurs actionnaires mécontents sont des citoyens connus, des résidents du Canada pour lesquels il n'est pas nécessaire de réclamer des garanties pour le payement des frais tandis que d'autres, qui résident dans des pays étrangers ou dans d'autres provinces ne sont guère connus et que dans leur cas ces garanties s'imposent. L'amendement a pour objet de mettre les points sur les «i» et les barres aux «t». C'est à peu près à cela qu'il se résume, car nous voulons qu'il soit absolument clair que le ministre fera un choix, que ce ne sera pas un cas de «tout et/ou tous actionnaires». L'amendement tend à clarifier ce point.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, tout en n'étant pas tout à fait sûr que l'amendement s'impose, car à mon avis le libellé du bill C-4 prévoit probablement la situation à laquelle le député songe, je dirais que s'il y a des doutes, je serais heureux de l'accepter. Bien entendu, c'est caractéristique de notre gouvernement. Lorsque nous recevons de bonnes idées de l'autre côté de la Chambre, nous sommes heureux de les accepter dans un esprit de collaboration.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

(La motion nº 4 de M. Lambert est acceptée.)

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège qui n'a rien à voir avec le ministre. Elle a trait à la tenue du débat à l'étable du rapport du bill à l'étude cet après-midi. Comme le ministre le sait, le comité a tenu 19 séances pour étudier le bill. Nous avons entendu les témoignages de 17 organismes et de particuliers dont le ministre, le sous-ministre, son adjoint, le sous-ministre des affaires commerciales et le directeur des corporations. Ils ont comparu au comité à maintes reprises. Ce que je vais dire à Votre Honneur maintenant n'a rien de méprisant pour les députés à la Chambre actuellement. Le bill à l'étude est hautement technique. Dans certains cas, on demande à la Chambre de se prononcer sur certains amendements. Au fur et à mesure que le débat se poursuit, tonnent, monsieur l'Orateur. Je veux rappeelle devra se prononcer sur d'autres amende- ler que l'ordre des travaux de la Chambre ments beaucoup plus litigieux que ceux dont est établi par le moyen de consultations nous avons fait l'étude jusqu'ici. Pourquoi entre le leader du gouvernement à la Chama-t-on prévu ce débat pour aujourd'hui bre et les leaders des autres partis. On a sachant fort bien que le comité des finances annoncé il y a quelque temps que le bill C-4

recoupements. Le ministre pourrait, par de l'autre endroit tenait trois séances? La question est grave. Les députés qui ont assisté aux audiences du comité ont approfondi la question. Je pense que très peu de députés ont lu les procès-verbaux du comité. Ils sont très longs.

• (4.10 p.m.)

Ma question de privilège est que la direction de ce débat constitue un manque de courtoisie à l'endroit de la Chambre et des témoins qui se présentent devant le comité des finances. Dans bien des cas, les représentants d'organisations nationales, d'importantes corporations, etc., font de très longs voyages pour venir témoigner devant le comité. Afin de les recevoir et de les questionner, le comité est forcé de réunir le moins de membres possible. Le problème est donc très grave et Votre Honneur y a fait allusion hier.

Aujourd'hui, 9 comités tiennent 19 séances. Mardi dernier, 10 comités ont tenu 25 séances. Un comité avait trois séances ce jour-là alors que le projet de loi qu'on devait débattre à la Chambre était une mesure que ce comité doit étudier. Je parle du comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien. Ce jour-là, on a compté 26 députés à la Chambre. A mon avis, c'est un manque de courtoisie envers cette institution.

Je n'ai vu aucun député ministériel assister en tant que membre aux réunions du comité bien qu'il y en ait eu un qui venait de temps en temps poser des questions. Le député de Dauphin (M. Ritchie), le député de Waterloo (M. Saltsman) et le député de Regina-Est (M. Burton) y assistèrent. Aucun membre du gouvernement n'a pris part aux discussions du comité. C'est étrange. Il semble que ce soit une tentative mal camouflée pour faire adopter cette mesure législative par défaut ou par contrainte puisque la présence des députés est réclamée à deux endroits en même temps.

Je ne me plains pas au ministre parce qu'il n'a rien à voir là-dedans. Je ne me plains pas à la présidence. Je veux simplement souligner la difficulté qui se présente et qui sape l'efficacité du régime de comité dans l'étude des projets de loi.

L'hon. M. Basford: Certaines choses m'é-